

La saison du Centre forêt-bocage est menacée

La Chapelle-Neuve — Avec l'interdiction d'accueil et de séjours, la directrice et le personnel sont inquiets pour la structure de loisirs. Il est difficile pour eux de se projeter.

Trois questions à...

Rozenn Le Dréau, directrice du Centre forêt-bocage

Le centre accueille-t-il actuellement des groupes ?

Nous n'avons plus le droit d'accueillir en nuitée : depuis le 15 décembre, des adultes ; depuis fin janvier, les enfants pendant les vacances scolaires ; et depuis le 8 février, les écoles. L'hébergement et la restauration sont donc complètement à l'arrêt. Les animatrices ont réalisé une quinzaine de journées avec des écoles depuis septembre, mais celles de novembre et décembre ont sauté avec le second confinement. Nous devions avoir sept séjours reportés du printemps 2020, mais certains ont dû être reportés au printemps 2021 ! En 2020, nous avons perdu 86 % de notre chiffre d'affaires. Heureusement, nos partenaires habituels (Guingamp-Paimpol Agglomération, Département) ne nous ont pas abandonnés. Grâce à eux, au fonds d'aide, à l'exonération des cotisations sociales, au chômage partiel, les comptes sont équilibrés, c'est une année blanche. Mais qu'en sera-t-il en 2021 ?

Quelles perspectives pour le printemps à venir ?

Jusqu'ici, c'était compliqué, mais on pouvait imaginer reprendre. Avec le texte du 8 février interdisant tout séjour scolaire avec nuitée « jusqu'à nouvel ordre », comme il est écrit, on n'a aucune visibilité. Difficile de se projeter... Et même quand l'accueil



L'accueil de séjours avec nuitée n'est plus qu'un souvenir assez lointain... (photo d'archive).

PHOTO : OUEST-FRANCE

sera autorisé de nouveau, on n'imagine pas les écoles revenir dès le lendemain, ne serait-ce qu'à cause des délais d'instruction des dossiers. Pourtant, nous avons mis en place un protocole strict (et qui a changé plusieurs fois en cours d'année), pour éviter tout brassage, en restreignant le nombre de groupes. On a essayé de s'adapter au maximum, on a travaillé à des projets, mais nous ne pourrions pas les réaliser... À la fin du

printemps 2020, les écoles avaient le droit de venir, mais le centre était fermé. Aujourd'hui, nous sommes ouverts, mais nous n'avons pas le droit d'accueillir la plupart de nos publics habituels !

Quelles solutions pourraient-elles être mises en œuvre ?

Depuis le premier confinement, avec un certain nombre d'autres structures (dans l'Uapar, Union bretonne pour

l'animation des pays ruraux), nous avons échangé des informations puis essayé de porter une parole commune, d'alerter sur la situation de l'activité de nos centres, qui souffrent. Nous demandons au rectorat plus d'information en temps réel et essayons de faire passer l'idée de raccourcir le délai d'instruction des dossiers pour faciliter les séjours, quand l'interdiction sera levée.

Louargat

Le conseil municipal en bref

Vie scolaire

L'adjointe aux affaires scolaires, Brigitte Quelen, expose à l'assemblée que la loi pour une école de confiance abaisse l'âge de l'instruction obli-

gatoire. Une convention a été établie et sera envoyée à chaque maire concerné.

Eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales est

Louargat

Le conseil en faveur de la mobilité durable

Réunis en conseil municipal, mardi, sous la présidence du maire, Hervé L'Hévéder, les élus ont débattu sur le forfait mobilités durables.

